

IV

Pages

Chapitre 9. Règlement intérieur des conférences	76
Art. 1. Inauguration de la conférence.	76
2. Ordre des places.	76
3. Election du président et des vice-présidents — Constitution du secrétariat	77
4. Prérogatives du président de la conférence.	77
5. Institution des commissions.	77
6. Composition des commissions.	78
7. Présidents, vice-présidents et rapporteurs des commissions.	78
8. Convocation aux séances.	78
9. Propositions soumises avant l'ouverture de la conférence	78
10. Propositions ou amendements présentés au cours de la conférence	79
11. Conditions requises pour l'examen et le vote d'une proposition ou d'un amendement	76
12. Propositions ou amendements omis ou différés	80
13. Conduite des débats en assemblée plénière	80
14. Droit de vote	82
15. Vote	83
16. Commissions et sous-commissions — Conduite des débats et procédure de vote	85
17. Réserves	85
18. Procès-verbaux des assemblées plénières	86
19. Comptes rendus et rapports des commissions et sous-commissions	86
20. Approbation des procès-verbaux, comptes rendus et rapports	87
21. Commission de rédaction	87
22. Numérotage	88
23. Approbation définitive	88
24. Signature	88
25. Communiqués de presse	88
26. Franchise	88

2^e PARTIE

Comités consultatifs internationaux

Chapitre 10. Dispositions générales	89
11. Conditions de participation	89
12. Rôle de l'assemblée plénière	90
13. Réunions de l'assemblée plénière	91
14. Langues et mode de votation des assemblées plénières	92
15. Constitution des commissions d'études	92
16. Traitement des affaires des commissions d'études	93
17. Fonctions du directeur. Secrétariat spécialisé	94